

Identification des criminels—Loi

de la Chambre qui est constitué d'avocats de toutes les régions du pays qui possèdent des connaissances très étendues et donnent des savantes consultations.

Le député nous remerciera probablement plus tard d'avoir affiné ses idées et amélioré son texte et quand son bill reviendra à la Chambre, sans doute l'an prochain, présenté peut-être au nom du solliciteur général ou même en son nom, il sera très heureux de constater que l'enseignement donné à la Chambre agit dans les deux sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que j'appelle assommer de bienveillance.

[Français]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je ne suis pas très doux de nature à l'endroit des criminels, et je n'ai peut-être pas cultivé la vertu de charité autant que mon honorable collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais lorsque j'ai affaire à des criminels, je songe beaucoup plus à défendre la société plutôt que les criminels qui sont accusés de différents crimes.

Nous avons tous les jours sous les yeux des exemples démontrant la façon dont la société est troublée de cette façon.

Aujourd'hui, dans le journal *Montréal Matin*, on peut lire au haut de la première page: Mort suspecte d'un enfant de 10 ans. Si c'est un adulte qui a contribué à la mort de cet enfant de 10 ans, je trouve que c'est un meurtre crapuleux. Et je continue la lecture de ce journal: Un restaurateur abat trois motards. Et je ne cite qu'un journal, car si je prenais *Le Devoir*, *La Presse*, *le Journal de Montréal*, *Le Jour* ou n'importe quel autre journal, j'y trouverais probablement le rapport d'autres crimes.

Voilà pourquoi il est important, à mon sens, que les policiers qui ont à enquêter sur ces crimes pour protéger la société, que les policiers disposent des outils nécessaires pour pouvoir travailler adéquatement.

C'est bien beau d'avoir de la compassion pour ceux qui sont accusés de crime, mais il faut quand même être réaliste. Lorsqu'on parle d'adolescents, je suis d'accord qu'on les traite avec un peu plus de clémence, afin de ne pas les stigmatiser pour le reste de leur vie. Les fautes dont on les accuse, ils ne les ont peut-être pas commises d'ailleurs. On a affaire à des mineurs, des jeunes de 16 ou 17 ans, qui n'ont même pas de dossier judiciaire. Il est évident qu'il faut être prudent à leur endroit.

Mais quand on parle de récidivistes, par exemple, de gens qui ont été condamnés à la prison et ont été libérés, qui ont été condamnés de nouveau pour d'autres crimes aussi graves et sont encore recherchés par la police pour meurtre, viol, fraude, ou tout autre crime, il est important que les autorités disposent des outils nécessaires pour faire face à la réalité.

On peut lire dans le bill, et je cite:

1. Le paragraphe 2(3) de la *Loi sur l'identification des criminels* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(3) Lorsqu'une personne qui a été soumise à des mensurations, procédés et opérations visés au paragraphe (1).

a) a été reconnue coupable de l'infraction ...

En d'autres termes, on pourra en parler quand elle aura été reconnue coupable, ce que je trouve un peu fort. Autant dire qu'on pourra prendre les moyens pour qu'elle soit recherchée ou identifiée lorsqu'elle aura été reconnue coupable.

Aux termes de la loi actuelle, les fiches signalétiques jouent un rôle très important dans la recherche des crimi-

[M. MacGuigan.]

nels. Si on attend qu'ils soient condamnés, les fiches les mieux rédigées ne serviront plus à grand-chose.

Quant à moi, je suis d'avis qu'il faut avoir des réserves importantes au sujet du bill C-220. Il est beau d'avoir les idées larges et de penser et être libre penseur en même temps, mais il y a quand même des limites qu'il faut respecter si on veut que les individus respectent les structures administratives du pays. Il faut que les autorités du pays prennent les moyens de se faire respecter.

Dans tous les pays, comme en témoigne l'histoire, pour ceux qui l'ont étudiée tant soit peu, on constate que lorsqu'un pays commence à avoir des idées trop larges et à considérer les criminels comme des héros, et non pas comme des ennemis publics, ces pays commencent à perdre de leur prestige et à s'acheminer vers la décadence.

Le Canada ne doit pas tomber dans le même piège. Je pense aussi que mes collègues du Nouveau parti démocratique pourraient peut-être commencer par manifester plus de respect pour la vie des enfants qui ne sont pas encore nés, en condamnant l'avortement, plutôt que de le préconiser. Je pense qu'il est beaucoup plus important de protéger la vie des enfants que celle des tueurs, qui n'ont aucun respect pour les autres. En définitive, monsieur le président, je suis d'avis que ce bill va trop loin.

Il est important que les gouvernements aient le sens de la justice pour que chaque citoyen se sente heureux de vivre au pays, pour que personne ne se sente brimé. Mais on sait que la liberté de l'un finit où celle de l'autre commence, c'est-à-dire que lorsque l'on empiète sur les droits des autres, ceux-ci commencent à perdre leur liberté, et à ce moment-là, ils sont moins libres, ne se sentent plus libres. Je ne dirai pas qu'il faille favoriser les criminels ou le crime, mais adoucir ainsi les mesures contre le crime, c'est en définitive favoriser le crime. Je dis qu'à ce moment-là c'est aller contre les libertés individuelles. Le bill va justement à l'encontre des libertés individuelles, puisqu'il empêche la police ou les autorités en cause de prendre les moyens nécessaires pour arrêter ceux qui nuisent à la liberté des autres.

Je ne crois pas que ce bill-là, avant que la décadence ne nous ait amoindris suffisamment, doive être promulgué, accepté par les Canadiens. Il faudrait donc qu'il soit complètement modifié pour donner peut-être plus de justice aux jeunes, comme je l'ai dit tantôt.

En ce qui a trait aux meurtriers, aux bandits, aux criminels, je ne vois pas tellement quel intérêt a la société de vouloir les protéger.

● (1740)

[Traduction]

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur ce bill avant d'arriver à la Chambre et d'avoir l'occasion d'entendre certains de mes collègues participer à cette heure réservée aux initiatives parlementaires. Je crois qu'on pourrait avec raison, à en juger par le débat de cet après-midi, proposer de changer le nom d'heure réservée aux initiatives parlementaires en heure d'hypocrisie parce qu'en écoutant le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) s'opposer systématiquement au bill de son collègue bien que cela n'ait pas été vraiment son intention, je le sais bien; on voit bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas du tout.